

Enseignements primaire et secondaire**Programmes**

Programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013

NOR : MENE1108039N

note de service n° 2011-055 du 29-3-2011

MEN - DGESCO A3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs de lettres

Référence : arrêté du 24-7-2007 publié au J.O. du 17-8-2007 et au B.O. n°32 du 13-9-2007

Pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013, la liste des œuvres obligatoires inscrites au programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale des séries générales et de la série techniques de la musique et de la danse est la suivante :

LatinŒuvre : *Les Bucoliques*, Virgile.**Grec**Œuvre : *Hécube*, Euripide.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer